

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Les Amériques ne protègent pas les droits humains de façon efficace

Index AI : IOR 30/014/2004
ÉFAI

Embargo : vendredi 4 juin 2004 (05h00 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les gouvernements doivent prendre des mesures urgentes et concrètes pour mettre fin aux violations des droits humains dans les Amériques, a déclaré Amnesty International, à la veille de la réunion de l'Organisation des États américains prévue à Quito du 6 au 8 juin 2004.

Les violations des droits humains se poursuivent de manière inchangée. Crises économiques, conditions carcérales déplorables, exécutions sommaires, violence contre les femmes, attaques contre les défenseurs des droits humains et impact de la corruption sur les règles du droit sont quelques-uns des problèmes graves de la région.

La plupart des États américains - à l'exception des États-Unis d'Amérique, du Canada et de la Jamaïque - ont signé et ratifié l'instrument juridique le plus important pour la protection des femmes dans un contexte de violence régional, la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme - Convention de Belém do Pará. Malgré cela, des milliers de femmes continuent à souffrir de violences physiques et psychologiques quotidiennes dans tous les pays de la région, d'où l'impression que la convention n'est utilisée que comme une déclaration d'intentions rhétoriques et non comme un instrument juridiquement contraignant pour prévenir, punir et éliminer ce type d'abus.

« Il est essentiel que des mesures concrètes soient prises en vue d'assurer la mise en application effective, au niveau national, de la Convention de Belém do Pará. Le mécanisme régional de suivi, proposé par la Commission interaméricaine des femmes, doit être un organisme composé d'experts indépendants et impartiaux. En outre, il est essentiel que des organisations de la société civile soient invitées à exprimer leurs vues concernant la création de ce mécanisme de

suivi au cours de la réunion d'experts prévue les 20 et 21 juillet 2004 au Mexique », a déclaré Amnesty International.

Au cours des dix dernières années, les femmes et les défenseurs des droits humains sont devenus les protagonistes d'une crise que tous les gouvernements semblent refuser de voir. Les défenseurs des droits humains sont également confrontés actuellement à de plus en plus d'abus. La région des Amériques reste l'une des zones les plus dangereuses de la planète pour les défenseurs des droits humains.

« Certaines structures au sein de l'Organisation des États américains manquent toujours de mécanismes de base raisonnables pour une participation réelle et effective des ONG à l'assemblée générale et à un certain nombre d'autres activités les concernant.

« Il est temps pour tous les gouvernements des Amériques de commencer à respecter de manière effective les textes de loi relatifs aux droits humains et à protéger ceux qui travaillent à en protéger d'autres. »

Amnesty International appelle également les États membres de l'OEA à prendre des mesures concrètes en vue de la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à mettre en place des lois permettant son application au niveau national. En outre, elle continue d'insister pour que toutes les mesures « anti-terroristes » prises soient conformes aux normes juridiques internationales.

« Ce n'est qu'en ratifiant sans délai et en mettant en application les traités relatifs à la protection des droits humains que tous les gouvernements des Amériques démontreront leur engagement réel en faveur de la protection des droits humains. »

Complément d'information

L'Organisation des États américains (OEA) tiendra sa trente-quatrième assemblée générale ordinaire en Équateur du 6 au 8 juin 2004. Comme les années précédentes, Amnesty International y assistera en tant qu'observateur et profitera de cette occasion pour redire ses inquiétudes et renouveler ses propositions en faveur d'une meilleure protection des droits humains. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 130/2004
